



N°2022 - 86

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-neuf septembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TACCONI Pierre.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

Mme ARHARBI Nadia - M. BAGNASCO Sylvain - M. BALLAND Eric - M. BERTOLOTTI Michael - Mme BEURTON Christelle - M. BELKACEM Smaïl du point n°9 « Perspective d'avenir pour la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées » au point n°15 « Divers » - Mme BONAN Mathilde - Mme BROSSARD Valérie - Mme CHAMPION Sophie - Mme CINTAS Marie-Rose - Mme DANOVARO Martine - M. EHRHARDT Vincent - M. FRASCHINI Patrick - M. GUILBERT Matthieu - Mme KACIOUI Maria - M. LEBACQ Laurent - Mme NOIROT Isabelle - Mme POCH Stéphanie - M. ROGER Dominique - Mme ROSER Jennifer - M. ROTUREAU Anthony - M. SCHIVRE Marc - M. SIEGWARDTH Daniel - M. SIMECSEK Florian - M. WACHOWIAK Yann

Absents ayant donné procuration :

M. CARRÉ Dominique donne procuration à M. FRASCHINI Patrick - Mme KOWALCZYK Maryline donne procuration à TACCONI Pierre - Mme VILLARRUBIA Elvire donne procuration à M. BALLAND Eric

Absents excusés : M. BELKACEM Smaïl du point n°1 « Communications » au point n°8 « Rabaissement de trottoir - Accord rue des Tilleuls »

Secrétaire de séance : Mme NOIROT Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 28 du point n°1 au point n°8 et 29 du point n°9 au point n°15

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 25 Mai 2022,

Le maire propose à l'assemblée :

*** une modification de poste :**

Le poste de catégorie A à temps complet créé lors de la séance du 25 mai 2022 dans la filière administrative est transféré dans la filière technique au grade d'ingénieur principal, pour permettre le détachement du nouveau Directeur Général des Services.

*** la création**

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- Un poste de rédacteur à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif à temps complet

FILIERE TECHNIQUE :

- Un poste de technicien principal de 2^e classe à temps complet

ANNEXES - ETAT DU PERSONNEL LISTE DES EMPLOIS PERMANENT				
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Poste à créer
EMPLOI FONCTIONNEL				
- Directeur Général des Services des communes 2000 à 10000 habitants		1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
- Attaché principal	A	1	0	
- Attaché	A	3	3	
- Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	1	
- Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	
- Rédacteur	B	1	1	1
- Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	7	6	
- Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2	
- Adjoint administratif principal de 2ème classe à TNC	C	2	1	
- Adjoint administratif	C	3	3	2
FILIERE TECHNIQUE				
- ingénieur principal	A	1	0	
- Ingénieur	A	1	1	
- technicien ppal 2 cl	B	0	0	1
- Agent de maîtrise principal	C	4	4	
- Agent de maîtrise	C	2	1	
- Agent de maîtrise ASEM	C	2	2	
- Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	4	
- Adjoint technique principal de 2ème classe	C	9	8	
- Adjoint technique principal de 2ème classe à TNC	C	2	2	
- Adjoint technique	C	7	6	
- Adjoint technique à TNC	C	4	3	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe	C	3	3	
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe à TNC	C	1	1	
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe à TNC	C	3	2	
FILIERE CULTURELLE				
- Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	C	1	0	
- Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	C	2	2	
- Adjoint du patrimoine	C	1	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
- Chef de service de police principal de 1ère classe	B	1	1	
- Brigadier Chef Principal	C	2	1	
- Gardien-Brigadier	C	4	3	
FILIERE ANIMATION				
- Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	1	
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3	3	
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe à TNC	C	2	2	
- Adjoint d'animation	C	3	2	
- Adjoint d'animation à TNC	C	4	3	
TOTAL GENERAL		89	73	3
CREATIONS D'EMPLOIS	SUPPRESSION D'EMPLOIS		SOLDE	

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- D'adopter les propositions du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations
A Guénange, le 30/09/2022

Le Maire,
Pierre TACCONI



Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 057-215702697-20220926-2022_86-DE

